



Commissaire Général (2S)
Jean-François Ermeneux.
Économiste diocésain.

Former les Padres de demain ? C'est ensemble que nous le pourrons.

Chers amis, chers bienfaiteurs,

Plus que jamais, le diocèse aux Armées compte sur vous, sur vos prières et votre générosité. En effet, si aujourd'hui la solde des aumôniers d'active est assurée par le Ministère de la Défense, vous le savez : **notre mission va bien au-delà !**

Former nos séminaristes

Depuis septembre 2014, notre nouveau séminaire forme les futurs prêtres à la mission spécifique d'aumônier militaire. Aujourd'hui, 13 jeunes (dont 5 en fondation) l'ont intégré, encadrés par deux prêtres au quotidien. Bien sûr, cet engagement a un coût : 25 000 € par jeune et par an, soit 325 000 €.

Accompagner nos Padres

Militaires parmi les militaires, ils assurent une présence spirituelle catholique en milieu laïc, au cœur des unités, des hôpitaux militaires, des écoles de formation et jusque sur les théâtres d'opérations... Pour pouvoir continuer à être « les apôtres de la paix dans la guerre », nos Padres ont aussi besoin de votre soutien.

FAITES UN DON !

Découvrez vite au dos comment nous aider.

*Une fois encore, soyez à nos côtés.
Très simplement, merci !*

VOUS SOUHAITEZ FAIRE UN DON PONCTUEL

Merci de glisser ce coupon dûment complété dans l'enveloppe T jointe.

Je fais un don de : 30 € 100 € 150 € 200 € 500 € Autre _____ €

Soit : 10 € 33 € 50 € 66 € 166 €
après déduction fiscale.

- **En ligne** sur le site du diocèse aux Armées : www.dioceseauxarmees.fr
- **Par chèque** à l'ordre du DAF- services administratifs
- **Par virement** sur notre CCP 947 863 S Paris

Je souhaite des informations sur une donation ou un legs.

Je vous laisse mes coordonnées pour recevoir un reçu fiscal :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : |_|_|_|_|_| Ville : _____

Mail : _____

Si vous êtes imposable sur le revenu, quelle que soit la forme de votre don, **vous recevrez un reçu fiscal permettant de déduire 66% du montant de votre don**, dans la limite de 20% de votre revenu imposable. **Un don de 150 euros ne vous coûte réellement que 50 euros.**

Si vous souhaitez faire un don déductible de l'Impôt Sur la Fortune, vous pouvez contacter l'économiste diocésain.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir des informations vous concernant, veuillez nous écrire.

